



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2017

L'an Deux Mille Dix-sept le cinq décembre à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT (arrivé au point 8),

MM. Emile REICHER, Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, MM. Justin CONRADT, Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, MMES Christine ACKER, Mauricette NENNIG, Alieth FEUVRIER, MM. Jacques TORMEN, Jean WAGNER, Sisto SILVERIO, Mme Céline CONTRERAS, M. Roger GREULICH, Mme Martine DESCARPENTRIES, M. David ROBINET, Mme Evelyne DEROCHE, M. Martial WOJTYLKA, Mme Patricia VEIDIG, M. Genaro BALLESTA, MMES Marie-Laure FERRY, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Mme Sandrine TEITGEN, MM. Benoit STEINMETZ (arrivé au point 6), Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET,

Absents avec procuration :

Hervé GROULT	à	Bernard ZENNER
Olivier VIGNERON	à	Roland BALCERZAK
Elisabeth SPIELMANN	à	Michel PAQUET

Absents : Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Edouard CLEMENT, Linda PLASSIART, Jean-Marc VACCARO, Serge RECH

Date de la convocation : 14 novembre 2017

Nombre de membres en exercice :	48
Nombre de membres présents :	38
Nombre de votants :	41

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN



Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence du public, des internautes et de la presse.

En préambule, il présente les nouveaux agents. Ont donc rejoint les effectifs du personnel communautaire :

- PEDUZZI Alexis, service « Informatique » arrivé le 30 octobre 2017,

- SOUEL Stéphane, service « Informatique » arrivé le 13 novembre 2017
- CZACHOR Franck, service « Bâtiment » arrivé le 1^{er} décembre 2017
- GROSS Patrick, service « Assainissement » arrivé le 1^{er} décembre 2017

Le Président donne un certain nombre d'informations :

- M. Moreno BRIZZI, Maire de Nilvange, Vice-Président de la CA du Val de Fensch, a été élu représentant des EPCI au sein du CA de l'EPFL Lorraine.
- La Réunion des Maires initialement prévue le 21 novembre aura lieu le mardi 12 décembre à 19 h.
- Le Président présentera rapidement le projet de Pôle métropolitain transfrontalier, en point divers.
- Le Restaurant la Petite Carcassonne à Rodemack sera fermé du 6 décembre 2017 jusqu'au 15 janvier 2018, pour cause de congés de fin d'année.
- Un courrier a été adressé au Président de EUROPORT, pour demander la révision des critères de cotisations. Le Président souhaite en effet que le potentiel fiscal ne soit plus un critère dans le calcul des cotisations.
- Un exemplaire du livre de Medhi Lallaoui « Les Poilus d'ailleurs » et le CD « Paroles » ont été remis à chaque Conseiller communautaire. L'ouvrage fait suite au court métrage présenté lors des cérémonies du 11 novembre en hommage à la guerre de 1914-1918. L'enregistrement comprend quelques titres du spectacle commandé par la CCCE au compositeur et pianiste Stéphane Escoms dans le cadre de son opération « La CCCE rend hommage aux poilus de la Grande Guerre », ainsi que des arrangements musicaux des productions des élèves de 3^e du collège Charles Péguy sur le même thème. Une nouvelle action sera également mise en place pour l'année 2018.
- Le Président évoque la réunion du 29 novembre 2017 sur les rythmes scolaires. La semaine des 4 jours se mettra donc en place à partir de la rentrée de septembre 2018 sur l'ensemble du territoire.
- Il rappelle que la Commission Intercommunale des Impôts Directs s'est réunie le 11 octobre dans le cadre de la révision du foncier des entreprises. La Commission va démarrer ses travaux en 2018 en y associant les Communes membres.
- Le Bureau d'Etudes GFI a été chargé de travailler sur l'optimisation des bases fiscales. Ces travaux vont démarrer mi-janvier 2018. Chaque Commune doit désigner un référent.
- Un ensemble de compositions réalisées par l'Office du Tourisme communautaire sont exposés dans le hall de la Maison communautaire. Celles-ci sont en vente à l'office du tourisme pour les personnes intéressées. Elles seront listées dans un catalogue en cours de réalisation.

Le Président rappelle ensuite quelques dates de manifestations à venir :

- la Cérémonies des Vœux à Cattenom, le 16 janvier 2018
- le Concert de Nouvel An à Cattenom, 21 janvier 2018

Enfin, le Président évoque à nouveau la problématique du Projet de territoire. Le bureau d'études ARGOS étant placé en liquidation judiciaire, la nouvelle consultation ne pourra être lancée pour finaliser les travaux qu'à l'issue de la fin de la procédure de liquidation.

Malgré les investissements importants sur le territoire, le Président a le sentiment qu'élus et administrés ne sont pas contents. Aussi, en attendant l'aboutissement du projet de territoire et compte tenu des attentes des uns et des autres, il préconise une grande discussion afin d'avoir une feuille de route pour les trois prochaines années. Il souhaite donc organiser « Les Assises du Territoire » en mars 2018 à Volkrange. Le Président demande à chaque Vice-Président d'être associé à une réunion de commission en février afin de préparer ces rencontres.

Après l'appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, le Président propose au Conseil de Communauté, qui approuve à l'unanimité, de désigner Mathieu PETERMANN comme secrétaire de séance.

1. Objet : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil communautaire en date du 10 octobre 2017

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du Conseil communautaire en date du 10 octobre 2017.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce compte rendu.

Vote : Pour :	41
Abstention :	0
Contre :	0

2. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Président du 7 août au 6 novembre 2017

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, il est attendu que le Président en rende compte au Conseil communautaire.

En conséquence le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2017-28 du 07/08/2017 :

Attribution d'un accord-cadre pour la « détection et géolocalisation de réseaux enterrés » à l'entreprise RESO DETECT à 54150 BRIEY, pour un montant maximum annuel de 104 000,00 € H.T.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et est reconductible tacitement une fois maximum. Le montant maximum annuel est identique pour la période de reconduction.

Décision 2017-29 du 16/08/2017 :

Attribution du marché de « maîtrise d'œuvre complète pour les travaux d'aménagement en traverse VICC pour la Commune de Zoufftgen rue Principale – RD56 » au Bureau d'études NOX INGENIERIE à 57140 WOIPPY, pour un taux de rémunération de 2,10 %, soit un forfait provisoire de 15 918,00 € H.T.

Décision 2017-30 du 20/09/2017 :

Attribution d'un accord-cadre pour la « fourniture et livraison de chlorure ferrique dans diverses stations d'épuration de la CCCE » à l'entreprise VTA Schweiz GmbH à CH-7000 CHUR (Suisse), pour un montant maximum annuel de 30 000,00 € H.T.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et est reconductible tacitement deux fois maximum par période successive d'un an. Le montant maximum annuel est identique pour les périodes de reconduction.

Décision 2017-31 du 04/10/2017 :

Attribution d'un accord-cadre pour la « conception et l'impression du magazine de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, ainsi que de ses suppléments et/ou numéros hors-série éventuels » à l'entreprise COM VOUS VOUDREZ à Cattenom, pour un montant maximum annuel de 30 000,00 € H.T. L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et est reconductible tacitement deux fois maximum par période successive d'un an. Le montant maximum annuel est identique pour les périodes de reconduction.

Décision 2017-32 du 04/10/2017 :

Attribution du marché de fourniture et pose d'un équipement digital destiné à l'affichage de contenus DATA et à la diffusion d'information vidéo pour la CCCE à l'entreprise TECH IT de L-8010 BERTRANGE pour un montant de 154 140,50 € H.T., décomposé comme suit :

- 135 073.00 € H.T. pour la dépose du support existant, la fourniture, la livraison et l'installation du nouveau panneau digital, garantie et formation personnel incluses,
- 3 813.50 € H.T./an pour la prestation de maintenance et d'entretien, soit 19 067,50 € H.T. pour la durée de la prestation.

Le délai d'exécution des prestations pour la dépose du support existant, la fourniture, la livraison et l'installation du nouveau panneau digital court à compter de la notification du marché jusqu'au 15 novembre 2017. Le délai d'exécution de la prestation de maintenance et d'entretien court à compter de la notification du marché au titulaire pour une année. Ce délai est reconductible à l'issue de la première année, tacitement, pour une période de cinq ans maximum.

Décision 2017-33 du 04/10/2017 :

Attribution du marché « Pistes cyclables communautaires sections Cattenom – Basse Parthe et Rodemack – Fixem – Réfections partielles de la structure » à l'entreprise STRADEST à 57280 HAUCONCOURT pour un montant de 22 516,50 € H.T.

Décision 2017-34 du 10/10/2017 :

Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement de produits ou de services générés par la Réserve Naturelle Nationale de Hettange-Grande et par le Centre Technique Environnemental

Décision 2017-35 du 10/10/2017 :

Création d'une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits et services générés par la Réserve Naturelle Nationale de Hettange-Grande, le Centre Technique Environnemental et le dispositif « SOLIDACAR »

Décision 2017-36 du 18/10/2017 :

Souscription d'un emprunt d'un montant de soixante-sept mille euros (67 000,00 €) auprès du CREDIT MUTUEL afin de financer les travaux de construction d'un hangar à plaquettes à bois

Décision 2017-37 du 18/10/2017 :

Souscription d'un emprunt d'un montant de deux millions neuf cent mille euros (2 900 000,00 €) auprès du CREDIT MUTUEL afin de financer les travaux de construction d'une station d'épuration Kanfen / Entrange / Hettange - Grande et de mise en conformité du réseau d'assainissement à Sentzich

Décision 2017-38 du 18/10/2017 :

Souscription d'un emprunt d'un montant de trois millions six cent mille euros (3 600 000,00 €) auprès du CREDIT MUTUEL afin de financer des travaux d'aménagement qualitatif et de sécurité de la voirie classée d'intérêt communautaire (Autorisation de Programme n° 2)

Décision 2017-39 du 23/10/2017 :

Attribution d'un accord-cadre monoattributaire à bons de commande « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage administrative portant sur les marchés publics » à l'entreprise AJS Formation à 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS pour un montant maximum annuel de 24 999,00 € HT. L'exécution des prestations court à compter de la notification du marché pour une durée de un an.

Décision 2017-40 du 06/11/2017 :

Revalorisation du loyer pour le local occupé par BOCCARD S.A. à la MED située dans la zone artisanale d'HUSANGE à compter du 14 octobre 2017, en fonction de l'indice des loyers commerciaux du 2^e trimestre.

Le loyer pour le local occupé par BOCCARD S.A. à la MED s'élève donc à compter du 14 octobre 2017 à 1 300,05 € HT.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

3. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 19 septembre 2017

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 19 septembre 2017 par courriel du 18 octobre 2017. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 19/09/2017 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 19/09/2017 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 29 août 2017

Affaires générales

Rapport n° 3 du 19/09/2017 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 19/09/2017 :

Aménagement et extension du Multiaccueil à Cattenom - 9 lots / Lot n° 01 - Plâtrerie - Avenant n° 01 de régularisation

Rapport n° 5 du 19/09/2017 :

Travaux de rénovation des menuiseries extérieures de la maison de retraite « Résidence d'Automne » - Avenant n° 01 de régularisation

Finances

Rapport n° 6 du 19/09/2017 :

Attribution de fonds de concours communautaires - Nouvelle enveloppe

*Aménagement de l'espace-
Développement économique*

Rapport n° 7 du 19/09/2017 :

Zone d'Activités de Hettange-Grande - Acquisition de l'ancien bâtiment Lidl

Politique de l'Environnement

Rapport n° 8 du 19/09/2017 :

ADIL 57 - subvention 2017

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

4. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 17 octobre 2017

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 17 octobre 2017 par courriel du 15 novembre 2017. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 17/10/2017 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 17/10/2017 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 19 septembre 2017

Affaires générales

Rapport n° 3 du 17/10/2017 :

Tableau des emplois

Finances

Rapport n° 4 du 17/10/2017 :

Attribution de fonds de concours communautaires – Nouvelle enveloppe

*Aménagement de l'espace-
Développement économique*

Rapport n° 5 du 17/10/2017 :

Accord de la Collectivité sur les conditions d'acquisition d'un bien par l'Établissement Public Foncier de Lorraine

Rapport n° 6 du 17/10/2017 :

Zone d'Activités de Hettange-Grande - Acquisition de l'ancien bâtiment Lidl – délibération complémentaire

Politique Sociale

Rapport n° 7 du 17/10/2017 :

Associations gestionnaires des activités extrascolaires et de mutualisation – 2e acompte et solde de subventions 2017

Rapport n° 8 du 17/10/2017 :

Schéma enfance – Associations gestionnaires des activités périscolaires et extrascolaires – Modifications des modalités de versement des subventions à compter de 2018

Rapport n° 9 du 17/10/2017 :

Schéma enfance – Associations gestionnaires des activités périscolaires et extrascolaires – Convention et versement de la subvention 2018

Politique Sport-Loisirs

Rapport n° 10 du 17/10/2017 :

Demande de subvention au titre des appels à projet 2017 – Journée « Portes Ouvertes » organisée par l' Association Sportive Kanfen - section Handball

Rapport n° 11 du 17/10/2017 :

Demande de revalorisation de la subvention de fonctionnement 2017 - Association sportive reconnue d'intérêt communautaire « Les Dauphins du Cap »

Rapport n° 12 du 17/10/2017 :

Projet Micados.Comcom 2017 - Subventions aux associations sportives partenaires

Rapport n° 13 du 17/10/2017 :

Demande de subvention complémentaire de fonctionnement 2017 - Association sportive reconnue d'intérêt communautaire « Skate Club Lorrain »

Rapport n° 14 du 17/10/2017 :

Demande de subventions au titre des projets de clubs 2017 - Tennis Club de Cattenom : intervention d'éducateurs à l'école élémentaire de Cattenom

Rapport n° 15 du 17/10/2017 :

Demande de subvention pour l'Open CCCE - Crédit Mutuel organisé par le Tennis Club de Hettange-Grande

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

5. Objet : Rapport annuel d'activités 2016 de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés, dans chaque secteur de compétence.

Il répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale demandant au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Le rapport d'activités 2016 est présenté en séance aux Conseillers communautaires et sera ensuite présenté à l'ensemble des élus du territoire lors des conseils municipaux des communes membres.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 28 novembre 2017,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la CCCE pour l'année 2016 ci-annexé.

Le Conseil de Communauté prend acte.

6. Objet : Règlement intérieur - Modification

Vu le règlement intérieur adopté le 6 mai 2014,

Vu le règlement intérieur modifié le 7 mars 2017,

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que les dispositions relatives au fonctionnement du Conseil Municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, et précisant que pour l'application des dispositions des articles L2121-8, L2121-9, L2122-11, L2121-12, L2121-19, L2121-22 et L2121-27-1, ces établissements sont soumis aux règles applicables aux communes de 3 500 habitants et plus s'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Considérant qu'une modification de ce règlement intérieur s'avère nécessaire afin d'intégrer les suppléants des communes de Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Escherange, Evrange, Fixem, Gavisse, Hagen et Mondorff,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2017,

Il est donc demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser la participation des suppléants aux travaux des Commissions,
- de modifier le règlement intérieur ci-annexé.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	42
Abstention :	0
Contre :	0

7. Objet : Commissions communautaires

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 6 mai 2014 portant constitution des commissions facultatives suite au renouvellement du Conseil de Communauté,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 16 juin 2015 portant modification des Commissions communautaires par la constitution de deux commissions distinctes : Commission « Politique Aménagement de l'Espace, Développement Economique », Commission « Politique Tourisme et Relations Transfrontalières »,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2015 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire du 12 avril 2016 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire du 11 avril 2017 portant modification des commissions communautaires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2017 actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de communauté,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 4 juillet 2017 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire du 5 décembre 2017 portant modification du règlement intérieur,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est rappelé que le nombre de membres de chaque commission est limité à 15, hormis la commission des Finances composée des Maires des Communes membres.

Par ailleurs, dans le cadre de ce remaniement, il est rappelé, à toutes fins utiles, les préconisations de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Après avis favorable de Bureau communautaire en date du 28 novembre 2017,

Il est demandé au Conseil communautaire :

-de procéder à la modification des commissions communautaires comme suit :

Le Conseil communautaire à l'unanimité procède à la modification des commissions communautaires :

➤ COMMISSION : POLITIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Madame	Katia GENET-MAINCION, conseillère communautaire de Berg-sur-Moselle
Messieurs	Guy KREMER, conseiller communautaire de la commune de Boust
	Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
	Bernard ZENNER, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
	Patrick BAILY, conseiller communautaire de la commune de Escherange
	Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Madame	Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Messieurs	Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
	Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
	Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
	Jean-Marc VACCARO, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
	Hervé GROULT, conseiller communautaire de la commune de Cattenom

Roland BALCERZAK, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Serge COLLIGNON, suppléant, commune de Mondorff

➤ COMMISSION : POLITIQUE TOURISME ET RELATIONS
TRANSFRONTALIERES

Madame Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de Basse-Rentgen
Messieurs Guy KREMER, conseiller communautaire de la commune de Boust
Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Madame Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom
Messieurs Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Mesdames Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen
Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Messieurs Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Serge COLLIGNON, suppléant, commune de Mondorff

➤ COMMISSION : POLITIQUE SOCIALE

Monsieur Emile REICHER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
Mesdames Nicole CORTESE, conseillère communautaire de la commune de Boust
Christine ACKER, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
Alieth FEUVRIER, conseillère communautaire de la commune de Entringe
Marie-Marthe DUTTA GUPTA, conseillère communautaire de la commune de Fixem
Céline CONTRERAS, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Valérie CARDET, conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Monsieur Jean-Marc COCQUYT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Madame Mauricette NENNIG, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom
Marie-Thérèse WEBER, suppléante, commune de Evrange
Monsieur Serge COLLIGNON, suppléant, commune de Mondorff

➤ COMMISSION : POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA, conseillère communautaire de la commune de Fixem
Messieurs Jean WAGNER, conseiller communautaire de la commune de Gavisce
Sisto SILVERIO, conseiller communautaire de la commune de Hagen
Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Madame Sandrine TEITGEN, conseillère communautaire de la commune de Rodemack
Monsieur Benoit STEINMETZ, conseiller communautaire de la commune de Roussy-le-Village
Hervé GROULT, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
Madame Marie-Laure FERRY, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
Messieurs Martial WOJTYLKA, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Mesdames Elisabeth SPIELMANN, conseillère communautaire de la commune de Zoufftgen
Marie-Thérèse WEBER, suppléante, commune de Evrange
Messieurs Charles DELION, suppléant, commune de Basse-Rentgen
Alain REDINGE, suppléant, commune de Gavisce

➤ **COMMISSION : SUIVI DES TRAVAUX DE BATIMENTS, VOIRIE, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET ASSAINISSEMENT**

Messieurs Bernard ZENNER, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
Jacques TORMEN, conseiller communautaire de la commune de Evrange
Jean WAGNER, conseiller communautaire de la commune de Gavisse
Roger GREULICH, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Denis BAUR, conseiller communautaire de la commune de Kanfen
Joseph BAUER, conseiller communautaire délégué de la commune de Puttelange-lès-Thionville

Mesdames Sandrine TEITGEN, conseillère communautaire de la commune de Rodemack
Elisabeth SPIELMANN, conseillère communautaire de la commune de Zoufftgen

Messieurs Jean-Marc COCQUYT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Genaro BALLESTA, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Serge RECH, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Alain IMMER, suppléant, commune de Beyren-lès-Sierck

➤ **COMMISSION : POLITIQUE CULTURE-PATRIMOINE**

Mesdames Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de la commune de Basse-Rentgen
Nicole CORTESE, conseillère communautaire de la commune de Boust
Christine ACKER, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
Alieth FEUVRIER, conseillère communautaire de la commune de Entringe

Monsieur Jacques TORMEN, conseiller communautaire de la commune de Evrange

Madame Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen

Messieurs Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack

Mesdames Linda PLASSIART, conseillère communautaire de la commune de Roussy-le-Village
Valérie CARDET, conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Evelyne DEROCHE, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande

Messieurs David ROBINET, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Alexis SOUCHON, suppléant, commune de Hagen

➤ **COMMISSION : POLITIQUE SPORT-LOISIRS**

Mesdames Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de la commune de Basse-Rentgen
Katia GENET-MAINCION, conseillère communautaire de la commune de Berg-sur-Moselle

Messieurs Emile REICHER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Michel HERGAT, conseiller communautaire de la commune de Entringe
Olivier VIGNERON, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines

Mesdames Mauricette NENNIG, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom
Patricia VEIDIG, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande

Messieurs David ROBINET, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Alain REDINGE, suppléant, commune de Gavisse

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : FEDER 2017 « Urbanisme durable »

Ce dossier avait fait l'objet d'un premier positionnement du Conseil communautaire du 11 juillet 2017. Cependant les règles d'éligibilité des projets ont été précisées par la Région Grand Est et notifiées par courrier joint en annexe.

Sur la base de ces nouveaux éléments, un courrier a été adressé à chaque commune afin de procéder au recensement des opérations susceptibles d'être soutenues au travers de ce dispositif. Actuellement aucun dossier n'a été identifié.

Dès lors se pose l'opportunité d'engager la CCCE dans cet appel à projets. Une première réponse devait être apportée lors de la réunion des Maires qui a dû être différée.

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'engager un nouveau débat afin de se positionner sur la suite à donner à ce dossier.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'acter l'abandon de candidature de la CCCE à cet appel à projets compte tenu de l'absence de dossiers à présenter.

Vote : Pour :	43
Abstention :	0
Contre :	0

9. Objet : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communautaire

Dans le cadre de la préfiguration de la modification des statuts proposés en décembre 2003, le Conseil communautaire, par délibération n° 3 du 12 novembre 2003, a acté les principes de classement des futures voies d'intérêt communautaire (VICC).

Cette même délibération adoptait une liste exhaustive de voiries classées, en distinguant les traverses en routes départementales, les certaines voies communales intra-muros structurantes et les voies dites de liaison. Un tableau récapitulatif par commune a été validé. Cette même procédure a été adoptée par délibération n° 8 du Conseil communautaire du 7 février 2007 pour le classement des voiries communautaires de la Commune de Hettange-Grande qui venait d'adhérer à la CCCE au 1^{er} janvier 2007 (Tableau en PJ).

Après 14 années de gestion, il est nécessaire de procéder à deux adaptations mineures des tableaux de classement de Hettange-Grande et Zoufftgen.

- Hettange-Grande : Afin de rationaliser la gestion des voies de liaison, il est proposé de supprimer du listing VICC, la voie de liaison Soetrich – RD15 (900 ml)
- Zoufftgen : Afin de rationaliser la gestion des voies de liaison, il est proposé de supprimer du listing VICC la voie de liaison Route de Dudelange VC1 (1482 ml)

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2017,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la modification du tableau de classement des voiries communautaires tel qu'annexé, actant la suppression d'une VICC-Voie de liaison à Hettange-Grande et Zoufftgen.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 43
 Abstention : 0
 Contre : 0

10. Objet : Budget général 2017 - Décision modificative n° 3

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil communautaire d'accepter les modifications budgétaires décrites ci-dessous :

Section de fonctionnement - Dépenses					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
011 - Charges à caractère général					10 000,00 €
60632	812			Petites fournitures pour entretien véhicules régie OM - Ajustement de crédits	5 000,00 €
61551	812			Ajustement crédits entretien des véhicules OM	45 000,00 €
61551	60			Entretien véhicules solidacar	1 400,00 €
61551	020			Entretien flotte automobile CCCE	-1 400,00 €
61558	812			Ajustement crédits entretien des véhicules OM	-40 000,00 €
022	01			Dépenses imprévues	-10 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement					0,00 €
Section d'investissement - Dépenses					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles					5 000,00 €
2031	90			Etude aménagement des communs bâtiment Lidl	5 000,00 €
Chapitre 204 -Subventions d'équipement versées					374 800,00 €
2041512	816	0052	4	Travaux aménagement numérique - Moselle Fibre	374 800,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles					420 390,15 €

21318	90			Bâtiment Lidl	-5 000,00 €
21318	324	0045		Installation d'une vidéo-surveillance - Citadelle	27 000,00 €
2151	822	0050		Travaux de voirie - Régularisation article Budgétaire	369 945,00 €
2152	822	0050		Travaux installation voirie (signalisation...) - Régularisation article Budgétaire	28 445,15 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours					-398 390,15 €
2317113	822	0050		Régularisation article Budgétaire	-127 701,90 €
2317600	822	0050		Régularisation article Budgétaire	-109 532,26 €
2317601	822	0050		Régularisation article Budgétaire	-161 155,99 €
AP n°2 - Travaux qualitatif de voirie					0,00 €
2317802	822	0050	2	Travaux VICC Berg	15 000,00 €
2317803	822	0050	2	Travaux VICC Beyren	1 500,00 €
2317806	822	0050	2	Travaux VICC Cattenom	-36 500,00 €
2317827	822	0050	2	Travaux VICC Puttelange	20 000,00 €
4581 - Opérations d'investissement sous mandat					708 000,00 €
4581813	822			VIC Hettange-Grande - Rue de l'Eglise	100 000,00 €
4581814	822			VIC Entringe - Rue Sapinière, Tennis, Fort et Forêt	100 000,00 €
4581816	822			VIC Cattenom - EP, route Luxembourg, Sentzich	20 000,00 €
4581818	822			VIC Breistroff - Rue de l'église et Grand Rue	150 000,00 €
4581819	822			VIC Kanfen - Rue de la Mine	100 000,00 €
4581821	822			VIC Escherange - Rue Principale à Molve	30 000,00 €
4581405	822			ERA/VIC Boust- Rue d'Usselskirsch	3 000,00 €
4581412	822			ERA/VIC Hettange-Grande - Rue de Gaulle	105 000,00 €
4581415	822			ERA/VIC Kanfen - Rue de la Mine et Sainte Barbe	100 000,00 €
Chapitre 020	01			Dépenses imprévues	-401 800,00 €
Total des dépenses d'investissement					708 000,00 €

Section d'investissement - Recettes					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
4582 - Opérations d'investissement sous mandat					708 000,00 €
4582813	822			VIC Hettange-Grande - Rue de l'Eglise	100 000,00 €
4582814	822			VIC Entringe - Rue Sapinière, Tennis, Fort et Forêt	100 000,00 €
4582816	822			VIC Cattenom - EP, route Luxembourg, Sentsch	20 000,00 €
4582818	822			VIC Breistroff - Rue de l'église et Grand Rue	150 000,00 €
4582819	822			VIC Kanfen - Rue de la Mine	100 000,00 €
4582821	822			VIC Escherange - Rue Principale à Molvange	30 000,00 €
4582405	822			ERA/VIC Boust- Rue d'Usselskirsch	3 000,00 €
4582412	822			ERA/VIC Hettange-Grande - Rue de Gaulle	105 000,00 €
4582415	822			ERA/VIC Kanfen - Rue de la Mine et Sainte Barbe	100 000,00 €
Total des recettes d'investissement					708 000,00 €

La Décision Modificative n°3 du budget général s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 0,00 € pour la section de fonctionnement et de 708 000,00 € pour la section d'investissement

La section de fonctionnement :

L'ajustement des crédits s'explique principalement par

- * l'augmentation de crédits pour l'entretien des véhicules OM (10 000 €)
- * une régularisation d'articles budgétaires sans incidence financière (61551 et 61558)

La section d'investissement:

L'ajustement des crédits s'explique essentiellement par :

- * l'augmentation des crédits pour les travaux d'aménagement numériques (AP n°4) suite au lancement des plaques sur Hettange-Grande et Rodemack augmentant le nombre de prises pour les plaques de Hettange-Grande et Rodemack.
- * l'augmentation de crédits pour la mise en place d'une vidéo surveillance à la citadelle
- * des régularisations d'articles budgétaires n'ayant aucune incidence financière (les crédits des articles 2313113 -2317600 et 2317601 sont basculés vers les articles 2151 et 2152)
- * l'ajustement de crédits au chapitre 23 au sein de l'AP n°2 (sans incidence financière)
- * l'inscription de crédits en dépenses et recettes pour travaux de VIC en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Budget assainissement collectif – Décision modificative n° 1

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil communautaire d'accepter les modifications budgétaires décrites ci-dessous :

Section de fonctionnement- dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 011 - Charges à caractère générale		43 000,00 €
604	Prestations de services (travaux branchements auprès de particuliers)	40 000,00 €
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	1 000,00 €
627	Services bancaires : frais de dossier emprunt	2 000,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues		-3 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		40 000,00 €

Section de fonctionnement- recettes		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services		40 000,00 €
704	Remboursement travaux branchements particuliers	40 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement		40 000,00 €

Section d'investissement- dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		20 000,00 €
2111	Achat terrains lagune Beyren et Preisch	20 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		-20 000,00 €
2315113	Travaux Intramuros Hettange-Grande	-263 000,00 €
2315114	Construction STEP Kanfen/Entrange	-25 000,00 €
2315115	Transfert Kanfen	242 000,00 €
2315118	Travaux PR Berg-sur-Moselle	1 000,00 €
2315119	Travaux PR Sentzich/Cattenom	25 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		0,00 €

La Décision Modificative n° 1 du budget assainissement collectif s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 40 000,00 € pour la section fonctionnement et à 0,00 € pour la section investissement.

La section de fonctionnement :

Inscription de dépenses pour des prestations de branchements auprès de particuliers et pour frais de dossier suite à la contraction d'un emprunt.

La section d'investissement :

- Reventilation de crédits au sein des articles relatifs aux travaux de construction de la STEP de Hettange-Grande/Kanfen/Entrange et aux travaux sur les postes de Berg et Sentzich.
- Inscription de dépenses pour l'achat de terrains concernant les lagunes de Beyren et Preisch.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
Abstention : 0
Contre : 0

12. Objet : Autorisation de programme n° 4 « Aménagement numérique » - Ajustements des crédits de paiement

Vu la délibération n° 16 du 11 avril 2017, portant autorisations de programme et ajustement des crédits de paiement,

Suite au lancement des plaques sur les communes de Hettange-Grande et de Rodemack, le nombre de prises s'est avéré beaucoup plus conséquent que prévu (intégration des logements neufs et à venir).

La participation au Syndicat Moselle Fibre est donc en hausse pour l'année 2017. Elle s'élève à 2 643 040,00 €, alors que la délibération du Conseil communautaire n° 16 en date du 11 avril 2017 fixant le montant du crédit de paiement pour cette autorisation de programme prévoyait la somme de 2 268 240,00 €.

Il convient, par conséquent, d'augmenter le montant du crédit de paiement de l'AP n° 4 et de l'ajuster à hauteur de 2 643 040,00 € pour l'exercice 2017 et de 1 703 755,91 € pour 2018 conformément au tableau ci-dessous.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 4 comme ci-après :

Autorisation de Programme Aménagement numérique n° 04

Montant de l'AP	CP 2013 corrigés	2014 corrigés	2015	2016 corrigés	2017	2018
6 500 000 €	41 845,05 €	33 199,04 €	0	2 078 160,00 €	2 643 040,00 €	1 703 755,91 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 43
Abstention : 0
Contre : 0

13. Objet : Approbation des attributions de compensation 2018

Suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 30 novembre 2017, celle-ci a procédé à la constatation de transfert de charges faisant suite :

- à l'intégration de la ZA communale de Hettange-Grande. Le montant de ce transfert de charges s'élève à 5 913,00 €,
- à la restitution de deux VICC de liaison aux communes de Hettange-Grande et de Zoufftgen. Le montant de ce transfert de charges s'élève à :
 - 14 546,50 € pour la commune de Hettange-Grande,
 - 34 168,00 € pour la commune de Zoufftgen.

Sur la base du procès-verbal qui a été voté à l'unanimité par la CLETC et qui est annexé à la présente délibération, celle-ci propose au Conseil communautaire :

- de procéder à la révision des attributions de compensations (AC) pour l'année 2018 conformément au tableau ci-dessous :

Attributions de compensation négatives :

Communes	Montant annuel
Berg-sur-Moselle	19 542,00 €
Beyren-lès-Sierck	21 356,00 €
Boust	38 214,00 €
Breistroff-la-Grande	23 879,00 €
Entrange	36 096,50 €
Escherange	27 772,00 €
Evrange	11 534,00 €
Fixem	15 019,00 €
Gavisse	24 352,00 €
Hagen	7 873,00 €
Hettange-Grande	191 390,00 €

Kanfen	65 396,00 €
Mondorff	22 816,00 €
Puttelange-lès-Thionville	4 175,00 €
Rodemack	14 279,00 €
Roussy-le-Village	32 572,00 €
Volmerange-les-Mines	87 901,50 €
Zoufftgen	2 860,50 €
TOTAL	647 027,50 €

Attributions de compensation positives :

Communes	Montant annuel
Cattenom	240 447,00 €
Basse-Rentgen	15 320,00 €
TOTAL	255 767,00 €

Après avis favorable du Bureau communautaire du 28 novembre 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'acter le montant des attributions négatives et positives à appliquer aux communes adhérentes, à compter de 2018, comme proposé par la CLECT.

Pour être applicables, les nouvelles attributions de compensations devront être adoptées par délibérations concordantes par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers et par chaque Conseil municipal intéressé (majorité simple), conformément à l'article 163 de la loi des finances 2015-1785 du 29 décembre 2015.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 31
Abstention : 12
Contre : 0

14. Objet : Zone d'activités économiques de Hettange-Grande - location d'un local à la Société PLAN NET

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est portée acquéreur de l'ancien bâtiment Lidl dans la perspective d'y réaliser un hôtel d'entreprises.

L'entreprise PLAN NET dont le siège est situé 3 rue Charles d'Huart à YUTZ, 57970 et représentée par Monsieur Olivier Lahaye, est candidate à la location d'un local de 439 m² pour y exercer son activité d'entretien et maintenance en bâtiment, signalétique et sous-traitance de blanchisserie. Le local sera réparti en bureaux, espaces de stockages et locaux sociaux.

L'entreprise PLAN NET réalisera à sa charge les travaux d'aménagement nécessaires à son entrée dans les locaux, en accord avec la collectivité.

Le bail sera consenti moyennant un loyer mensuel de 4 € HT/m², révisable chaque année en fonction de l'indice trimestriel des loyers commerciaux par l'INSEE. Le montant du loyer tient compte des aménagements réalisés par l'entreprise. Les charges correspondantes à l'utilisation des communs seront provisionnées à hauteur de 75 € par mois. Le dépôt de garantie sera équivalent à 2 mois de loyer hors taxe.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code du commerce et notamment ses articles L145-1 et suivants,

Vu la candidature de Monsieur Olivier Lahaye,

Vu le diagnostic réalisé par ALEXIS Lorraine,

Après avis favorables de la Commission « Aménagement de l'Espace - Développement Economique » en date du 08 novembre 2017, et du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2017,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer un bail commercial avec la Société Plan Net dans les conditions exposées ci-dessus,
- de charger Maître Olivier LAURENT, notaire à Cattenom, d'établir le bail commercial.

Il est précisé pour les besoins du vote de la présente que M. Michel SCHIBI est sorti de l'enceinte lors de l'adoption de la cette délibération.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	42
Abstention :	0
Contre :	0

15. Objet : Schéma enfance – Règlement de soutien aux associations péri et extrascolaires fêtant l'anniversaire de leur création

L'association Eclos a fêté le samedi 16 septembre 2017 ses vingt années d'existence et a sollicité une demande de subvention exceptionnelle auprès de la CCCE.

Dans le cadre du schéma enfance communautaire, il est convenu que des actions spécifiques ponctuelles autres que celles prévues régulièrement par les associations péri et extrascolaires peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière (chapitre 1 article 3-2 de la convention cadre pour les activités extrascolaires) ; ces actions spécifiques concernent des actions vers les enfants accueillis en périscolaire.

Il convient de prévoir un règlement spécifique de soutien aux associations péri et extrascolaires fêtant un anniversaire de création de l'association afin d'apporter une réponse équitable à ce type de demande.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- Célébration de l'anniversaire de la création de l'association tous les 5 ans à compter de la 5^e année d'existence
- Organisation de festivités célébrant l'anniversaire de la date de création de l'association : le montant de l'aide est fixé à 50 euros par année d'existence et plafonné à 50 % du budget prévisionnel pour l'organisation de la manifestation
- Présentation d'un dossier de demande de subvention au titre des projets de l'association avec une note explicative et un budget prévisionnel
- Toute opération de communication effectuée dans le cadre des activités extrascolaires et des projets dits d'intérêt communautaire devra faire référence au présent financement de la Communauté
- Tout document relatif à ces actions et / ou projets devra porter le logo de la Communauté

Après avis favorables de la Commission « Politique Sociale »-compétence enfance jeunesse en date du 13 septembre 2017, et du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2017,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **de valider le règlement spécifique de soutien aux anniversaires des associations péri et extrascolaires selon projet ci-annexé,**
- **de l'annexer à la convention cadre pour les activités extrascolaires du 28 février 2013.**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	43
Abstention :	0
Contre :	0

16. Objet : SYDELON - Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Le SYDELON a initié la création d'un programme local de prévention des déchets visant à réduire la production de déchets à la source. Il permet d'entreprendre des actions cohérentes et concertées sur l'ensemble d'un territoire. Cette prestation a nécessité le recrutement d'une chargée de prévention au sein du Syndicat.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention de déchets ménagers et assimilés prévoit la définition d'un tel plan pour les collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets. Pour celles en ayant déjà mis en place, le décret prévoit sa révision. Le SYDELON, en tant que syndicat de transport et traitement, souhaite se porter Maître d'Ouvrage pour son territoire.

Ainsi, un plan commun visant à réduire la production de déchets permettra d'entreprendre des actions cohérentes et concertées sur le territoire du SYDELON.

Aussi, il a été proposé aux membres de s'associer pour définir un plan commun afin de mutualiser les moyens de chacun. Une chargée de prévention a d'ailleurs été recrutée fin 2015 au SYDELON pour élaborer ce projet.

Le Conseil syndical du SYDELON en date du 18 novembre 2015 a créé la commission consultative prévention et communication et a élu son président. Elle s'est réunie le 2 décembre 2015 et a validé la création :

- d'un comité technique composé de techniciens représentant chaque membre, de représentants du SYDELON qui ont travaillé sur le sujet,
- d'un comité de pilotage correspondant à la commission consultative composé exclusivement d'élus validant ou non les propositions techniques.

Le travail de ces deux comités a abouti à la proposition d'un programme local de prévention des déchets, approuvé par le comité syndical du SYDELON et soumis pour adoption au Conseil communautaire.

Après avis favorables de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 31 août 2017 et du Bureau communautaire du 28 novembre 2017,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le programme local de prévention des déchets du SYDELON, ci-annexé.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour :	43
Abstention :	0
Contre :	0

17. Objet : SYDELON – Rapport annuel 2016 d'activités sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SYDELON doit présenter un rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement et transport des déchets ménagers.

Après avis favorables de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 19 octobre 2017 et du Bureau communautaire du 28 novembre 2017,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le SYDELON, ci-annexé.

Le Conseil de Communauté prend acte.

18. Objet : Délégation de Service Public Cap Vert : rapport annuel 2016

Ce point est reporté.

19. Objet : Divers

- Présentation du projet de Pôle métropolitain transfrontalier

Une réunion de présentation du projet a eu lieu le 17 novembre 2017 à Longwy en présence des Présidents des 9 EPCI du Nord Lorraine

Après présentation du support ci-annexé, le Président continue à participer aux débats. Le Président en rendra compte aux élus communautaires le moment venu. Il précise par ailleurs qu'il a demandé qu'une réunion de présentation soit organisée pour l'ensemble des conseillers communautaires des EPCI.

- Calendrier institutionnel prévisionnel 2018

JANVIER 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	10/01/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	16/01/2018	18 h 30	Cérémonie des vœux	Salle du Casino à Cattenom
Mardi	23/01/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mardi	30/01/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

FEVRIER 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	06/02/2018	17 h 30	Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	07/02/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	13/02/2018	17 h 30	Bureau communautaire pré-conseil	Petite salle de réunion
Mardi	20/02/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mardi	27/02/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil

MARS 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	06/03/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	07/03/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	13/03/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

Mardi	20/03/2018	17 h 30	Bureau communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion
Mardi	27/03/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

AVRIL 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	03/04/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil
Mercredi	04/04/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	10/04/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mardi	17/04/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mardi	24/04/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

MAI 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	02/05/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	15/05/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mardi	22/05/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		18 h 30	Réunion des Maires	Salle du Conseil
Mardi	29/05/2018	17 h 30	Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Jeudi	31/05/2018	17 h 00	Conseil des Sages	Petite salle de réunion

JUIN 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	05/06/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	06/06/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	12/06/2018	17 h 30	Bureau communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion
Mardi	19/06/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mardi	26/06/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil

JUILLET 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	03/07/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	04/07/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	10/07/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mardi	17/07/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

AOUT 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	21/08/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mardi	28/08/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

SEPTEMBRE 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	04/09/2018	17 h 30	Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	05/09/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	11/09/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mardi	18/09/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mardi	25/09/2018	17 h 30	Bureau Communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion

OCTOBRE 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	03/10/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	09/10/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil
Mardi	16/10/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mardi	23/10/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mardi	30/10/2017	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

NOVEMBRE 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	06/11/2018	17 h 30	Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	07/11/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	13/11/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mardi	20/11/2018	17 h 30	Bureau Communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion
		18 h 30	Réunion des Maires	Salle du Conseil
Mardi	27/11/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Jeudi	29/11/2018	17 h 00	Conseil des Sages	Petite salle de réunion

DECEMBRE 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	04/12/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil
Mercredi	05/12/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	11/12/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 27.

Le Secrétaire de séance :
Mathieu PETERMANN



Le Président :
Michel PAQUET



